



COMMUNE DE PENTHALAZ
Municipalité

Préavis municipal No 2015-52
Relatif à la démolition de l'ancienne station de filtrage
des eaux industrielles du site des anciennes Câbleries

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

REFERENCES

Préavis No 2009-47 Modifications PPA Les Câbleries
Projet Fin de Moi – présenté au Conseil communal le 7 octobre 2013

HISTORIQUE

L'ancienne station de filtrage des eaux industrielles du site des anciennes Câbleries (bâtiments ECA 833 A et B), appelée communément « ancienne station de pompage » et abrégée ci-après ancienne station, comme vous le savez, appartient à la commune. Les pompes ont définitivement cessé de fonctionner en 2006. Depuis, elle a subi des déprédations, tels que tags, vitres cassées, etc. De plus, on peut qualifier cet endroit de dangereux.

La Municipalité avait décidé de créer un plancher dans ce grand local, de le rafraîchir quelque peu et de le mettre à disposition des sociétés locales qui ont souvent des besoins en locaux. Puis, est venu le projet Fin de Moi qui vous a été présenté lors de la séance du Conseil communal du 7 octobre 2013.

Une commission ad hoc avait été nommée et après discussions, elle nous a proposé de développer le projet et de revoir les coûts à la baisse.

Dans l'intervalle, le projet initial a été mis à l'enquête publique, lequel n'a suscité ni remarque, ni opposition de tiers. Toutefois, les différents services cantonaux consultés ont refusé le projet notamment le service de la faune et de la forêt. En effet, c'est un endroit très protégé et bien que le bâtiment reste dans le gabarit existant, ledit Service a catégoriquement refusé d'entrer en matière.

OBJET DU PREAVIS

Suite à de nombreuses négociations qui n'ont pas abouties, mais aussi pour des raisons de sécurité et d'environnement, la Municipalité a décidé de purement et simplement démolir ce bâtiment qui n'a plus aucun intérêt.

Comme vous le savez, la Société Planzer a son projet de centre logistique. La démolition de leurs bâtiments se trouvant à proximité de l'ancienne station de pompage, va bientôt débuter. D'entente avec cette entreprise, nous pourrions profiter de l'infrastructure de leur chantier afin de démolir notre bâtiment.

TRAVAUX A ENTREPRENDRE

- Démolition de l'ancienne station

Par la suite, au fil du temps, la nature reprendra ses droits

DEVELOPPEMENT DURABLE

Pas de réelle influence sur le développement durable. Nous pouvons toutefois relever que cet endroit, très protégé par le PAC Venoge, sera rendu à la nature.

COUTS DES TRAVAUX

Descripton	Montant
Démolition	45'000.00
Sous-total	45'000.00
Divers et imprévus (env. 5%)	2'250.00
TVA(8%)	3'780.00
Total TTC (arrondi)	51'000.00

FINANCEMENT

Au vu du coût de ces travaux, ce préavis sera financé par la trésorerie courante et il n'y aura donc aucune incidence sur le plafond d'endettement.

Toutefois, vous trouverez ci-joint sa situation au 31 décembre 2014.

Situation par rapport au plafond d'endettement			
Catégorie		Détail	Récapitulation
Selon bilan au 31 décembre 2014 : (endettement actuel)			13'677'427
9.20 Engagements courants (créanciers)		1'049'265	
9.21 Dettes à court terme (cptes constr. en cours)		1'825'485	
9.25 Passifs transitoires		178'927	
Dettes à court terme		3'053'677	
9.22 Emprunts à moyen & long terme (consolidés)		9'608'750	
9.23 Engagements envers des fonds spéciaux		15'000	
Dettes à moyen et long terme		9'623'750	
BCV, compte 942.20.90		700'000	
CEDC, compte 20.5.106.443.10		300'000	
Limites de crédits bancaires		1'000'000	
Couverture solde fonds de réserve (non couvert par actifs circulants)		-	
Selon préavis en cours :			5'427'000
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 3), CHF 361'800.-	2009-40	-	solde ds 9.21
Préavis voté, solde emprunt à venir (Modération trafic, étape 3)	2010-58	180'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (nv local pompiers), CHF 2'000'000.-	2011-85	2'000'000	solde ds 9.21
Préavis relatif à la réfection et au remplacement des équipements publics souterrains, CHF 3'360'000.-	2013-36	1'827'000	
Préavis relatif à l'éclairage public, étapes 3-4	2014-41	420'000	
Préavis relatif à l'achat de la parcelle feu Miéville	2014-48	1'000'000	
Selon le présent préavis soumis au vote :			-
		-	
Dettes totale prévue			19'104'427
Plafond d'endettement maximum selon préavis 09-2012			26'000'000

INCIDENCE BUDGETAIRE

Le bâtiment étant démoli, il n'y aura plus aucune charge à prévoir.

Le Conseil communal de Penthaz

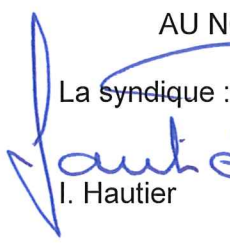
Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 2015-52 entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

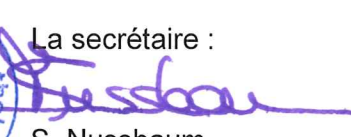
décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de démolition de l'ancienne station de de filtrage des eaux industrielles du site des anciennes Câbleries, sise au chemin de l'Islettaz, bâtiments ECA 833 A et B
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 51'000.- pour ces travaux
3. De financer cette dépense par la trésorerie courante
4. D'amortir le montant de CHF 51'000.- au maximum dès la fin des travaux

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :  I. Hautier

La secrétaire :  S. Nussbaum



Municipal à convoquer : M. Pierre-André Ischi